

ED/AM/DM/1718-340

Sommaire

- **Prix des thèses 2018**

☐ **Prix de Thèse 1^{ère} annonce**

A l'attention des Docteurs 2016 et 2017

et des Directeurs de thèses afférents

Cette année encore l'Ecole Doctorale organisera les concours de prix des Thèses. Chaque concours est bicéphale ; il prime une thèse SHS et une thèse STS. Vous serez informés du nombre de prix dès que ceux-ci seront tous définitivement ciblés.

Eligibilité des candidatures : Ces concours sont spécifiques à l'Université de Corse et réservés aux Docteurs ayant soutenu leur thèse dans le courant des années civiles 2016 ou 2017 et n'ayant pas été primés.

Pour faire acte de candidature, les Docteurs concernés doivent adresser au Directeur de l'Ecole Doctorale, un simple courrier (par mail) notifiant leur souhait de concourir.

Le dossier sera composé de pièces remises lors de la demande de soutenance et déjà en possession de l'Ecole Doctorale. Il comprendra :

- la version électronique de la thèse (sur demande des membres du jury exclusivement)
- la présentation simplifiée des travaux de thèse (2-4 pages) à l'intention de scientifiques non spécialistes de la discipline. Vous avez la possibilité de refaire ce document si vous considérez que celui rendu lors du dépôt de la demande de soutenance de thèse ne correspond plus (rajout d'image, restructuration du texte, etc.)
- les résumés scientifiques de thèses (français, anglais) et le résumé vulgarisé.
- les rapports avant et après soutenance

En revanche, il vous est demandé expressément un CV actualisé

Le Jury sera composé de représentants de l'Université et de personnalités désignées par l'Institution décernant le prix.

Date limite de réception, par l'Ecole Doctorale, de la notification de candidature : **19 mars 2018**

Proclamation des résultats des Concours : **05 juin 2018, en clôture de la JDD**

Gratification : Comme les années précédentes, la gratification est de **2.000 €/thèse**